



Département du MORBIHAN

2025/29/07/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine (à compter de 21h18), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOJJARD Laurine à BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/07/2025
Convocation affichée le : 22/07/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2025

Publié ou notifié le 07/08/2025

Certifié exécutoire le 07/08/2025

A GOURIN, le 07/08/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



6- CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN POUR LA RÉALISATION ET LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU TERRAIN SYNTHÉTIQUE (TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer avec le Syndicat Morbihan Énergies une convention de financement et de réalisation dans le cadre de travaux d'extension de l'éclairage public au terrain en gazon synthétique (travaux complémentaires).

Le coût total de l'opération s'élève à 6 804 € TTC, dont :



Département du MORBIHAN

- 5 103 € TTC à la charge de la commune de Gourin,
- 1 701 € pris en charge par Morbihan Énergies.

VU la convention de financement et de réalisation, ainsi que les plans correspondants, joints en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de financement et de réalisation dans le cadre de travaux d'extension de l'éclairage public au terrain en gazon synthétique (travaux complémentaires).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.